

Rapport d'activité



Association Vivre Direction Générale - Services supports

100 avenue de Stalingrad - 94800 Villejuif - Tel. 01 46 78 13 73

association-vivre@vivre-asso.com



le parcours ensemble

Association Vivre

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique en 1955

www.vivre-asso.com



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Sommaire

QUI SOMMES-NOUS ?	3
1. INNOVER pour DURER... dans les champs médico- sociaux et sociaux.....	3
2. Élément du projet d'établissement ou de service	6
3. Activité	6
PERSPECTIVES 2016	7
1. Suivi de la démarche qualité	7
2. L'engagement sociétal.....	7

Qui sommes-nous ?

1. INNOVER pour DURER... dans les champs médico-sociaux et sociaux

«L'innovation est une construction sociale et territoriale dont la production et les effets dépendent des contextes socio-économiques, conflictuels et hiérarchiques, aussi bien locaux que mondiaux. Le territoire médiatise et institue des arrangements d'acteurs productifs, des organisations, des processus décisionnels, permettant l'émergence de cultures d'innovations spécifiques ».

(J-M FONTAN, J-L KLEIN, DG TREMBLAY, Innovation et société : pour élargir l'analyse des effets territoriaux de l'innovation)

Le secteur des Établissements Sociaux et Médico-sociaux (ESMS) est caractérisé, depuis plus de 10 ans, par la nécessité pour les acteurs professionnels de s'adapter constamment aux exigences d'un monde en permanente évolution. Le vieillissement des personnes, la prise en charge des pathologies chroniques, le développement de nouvelles technologies d'information et de communication, l'implication croissante des personnes accueillies, tout comme le contexte économique et la lutte pour l'égalité des chances, conduisent à considérer l'innovation des pratiques et des concepts comme un élément essentiel de l'efficacité des services dans ces domaines.

QUELQUES MOTS SUR L'INNOVATION

Le Président de la Commission Européenne a souligné, le 20 janvier 2009, le lien qu'il convient d'établir entre la crise et le besoin d'innovation :

« La crise financière et économique a encore accru l'importance de la créativité et de l'innovation en général, et de l'innovation sociale en particulier, comme facteurs de croissance durable, de création d'emplois et de renforcement de la compétitivité ».

Cette approche établit la distinction entre l'offre d'innovation (technologique) et la demande d'innovation (sociale). Également, les usages politiques qui mettent en exergue les innovations sociales.

DU BESOIN DE LA PERSONNE ACCUEILLIE A L'INNOVATION

Le besoin recouvre l'ensemble de tout ce qui apparaît « être nécessaire » à un être, que cette nécessité soit consciente ou non. De nombreuses classifications des besoins ont été proposées. Elles sont souvent contestées au motif que les besoins sont identiques pour tous les êtres humains.

Ce postulat est en particulier relativisé, sinon désavoué, par l'existence du désir, du projet ou de la vocation, qui, pour les psychologues et les psychanalystes, constituent le fait majeur de la personne en tant que sujet.

Les besoins se situent à la jonction entre le biologique et le culturel, entre le corps et l'esprit, et mettent en jeu l'interaction entre l'individu et son environnement. L'ensemble des travaux réalisés en la matière débouche sur l'idée d'un classement des besoins humains en trois grandes catégories : les besoins fondamentaux, les besoins primaires, les besoins secondaires.

LIEN FONCTIONNEL

L'organisation des pratiques et des procédures, les relations extérieures de notre Association, mais aussi l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines, les conditions de travail...tissent les relations avec l'environnement proche. L'innovation organisationnelle et sociale, au sens de l'interaction, opère afin d'accompagner les mutations profondes des savoir-faire.

Pour l'Association VIVRE, il est question d'entreprise associative incluse dans l'économie sociale (84 Mds € et 2 millions de salariés). Un secteur comme l'ESS est porteur de services laissés pour compte par le secteur marchand. Ainsi, les besoins énoncés se trouvent pris en considération avec la personne accueillie. Créer, impulser son projet, viendra avant la simple consommation. Elle est sujet qui choisit. Elle est actrice citoyenne.

Ainsi, la structuration de notre Association en 4 secteurs de compétences et métiers (Accompagnement à la Vie Sociale Hébergement-Habitat ; Orientation Formation Emploi ; Réadaptation Insertion ; Accompagnement Socio-Professionnel), pour un parcours continu de la personne accueillie au sein du territoire géopolitique et économique qu'est l'Ile de France. Ainsi, la transversalité pour une adaptation souple et réactive aux nouvelles règles de la Métropole du Grand Paris et les intercommunales au sein desquelles VIVRE est très positionnée. Ainsi, les 8 départements qui doivent être des espaces de ressources fédérées pour la personne qui déménage pendant le temps de son parcours.

L'interaction pour l'inclusion de la personne en situation de handicap est corroborée par une culture d'entreprise associative, où le professionnel d'un de ces secteurs doit pouvoir exprimer son savoir-faire dans un autre. Il s'agit de « plurivalences ». Au-delà des groupes de projets internes, il est donc question de politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Les budgets contraints, voire en diminution pour bon nombre des établissements et services, accroissent la nécessité de la mutualisation des moyens, notamment humains. Quant à l'apport financier par des économies d'échelle relevant des services supports partagés, il permet de transférer les moyens vers les activités.

Pour ce faire, l'**ARERAM** (ESMS), la Fondation Santé des Étudiants de France - **FSEF** (Sanitaire et ESMS) et **VIVRE** ont cofondé COPIA, un GCSMS (Arrêté du Préfet du Val de Marne du 18.11.2015). Les savoir-faire sont enrichis. Les économies se réalisent. Le décroisement sanitaire/ESMS est activé.

Parallèlement, les tableaux des effectifs demandés par les financeurs posent un problème de RH et de gestion. Sans Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) dans le champ, c'est autant d'allers et retours administratifs qui pourraient être évités. La systémie des moyens baisserait le niveau des contraintes. La loi cadre de santé le prévoit pour tous les ESMS à l'horizon 2024. Pour VIVRE, c'est un point d'amélioration pour des travaux d'écriture en 2° semestre de 2016 et une mise en application dès 2017, ceci en accord, notamment, avec l'ARS.

LE CHANGEMENT EST UN PROCESSUS COMPLEXE

Il convient de l'appréhender par une approche interactive. Il s'agit d'un système de transformation des pratiques et des représentations qui oriente le développement des Sociétés et des individus. Ces changements sont à situer à trois niveaux : le changement individuel, le changement social, le changement sociétal.

L'approche systémique apparaît comme le modèle le plus approprié à la lecture des réalisations des Sociétés modernes. C'est une méthode d'analyse pragmatique qui réclame que le changement, notamment social, soit étudié en prenant en compte les logiques d'action des acteurs :

« Ce sont les hommes qui changent. Non seulement ils ne changent pas passivement, mais ils changent dans leur collectivité et comme une collectivité : non pas individuellement, mais dans leurs relations les uns avec les autres et dans leur organisation sociale (...). Le changement est systémique, c'est-à-dire contingent au système d'action qui l'élabore et auquel il s'applique ».

(Michel CROZIER et Erhart FRIEDBERG, L'acteur et le système)

L'innovation est une dimension du changement. Elle apparaît comme un effet et aussi comme une cause de mutations. Les changements vont donc générer une mobilisation d'acteurs pour la résolution de problèmes nouveaux et favoriser l'invention et l'appropriation de combinaisons qui vont se traduire dans des produits et des services nouveaux.

L'innovation, par sa capacité à transformer les pratiques et les modes de pensée, contribue à son tour au changement sociétal. C'est ainsi que le rapport aux pratiques des champs sociaux et médico-sociaux sont incluses dans le projet de santé et le projet de vie de la personne en situation de vulnérabilité. C'est d'une analyse globale dont il est question, pour une synthèse agissante.

Personne ne saurait accepter d'être identifiée par fragments. La direction vers laquelle la personne accueillie souhaite aller et celle de nos établissements sont associées. C'est d'inclusion dont il s'agit, pour une Société plus forte de liberté, plus fraternelle et plus égalitaire pour un fronton plus citoyen où l'intérêt général impose à l'intérêt particulier, où la forme révèle le fond, ce qui permet de dépasser les peurs du contemporain en sachant se servir de ce qui fait sens et coopératif.

Régis SIMONNET – DG Vivre

2. Élément du projet d'établissement ou de service

Le siège de l'Association d'Entraide VIVRE a été autorisé par une décision du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (Direction Générale de l'Action Sociale) en date du 15 septembre 2000.

Concernant les frais de siège, le dossier de la demande de renouvellement a abouti en début d'année 2016 avec l'ARS Île-de-France. Il est validé au taux de prélèvement pour 2015 à 4 %.

Parmi les éléments présentés, il faut rappeler que dans l'attente d'un financement de la Direction générale, à hauteur des différents moyens engagés au titre des services supports, par l'élargissement de son périmètre au travers le développement, l'Association contribue temporairement à la prise en charge financière. Cela permet de répondre, dans une logique de territoire, par une coordination de Directions opérationnelles pour le fonctionnement et le développement :

- D'une part, aux attentes des pouvoirs publics sur le rôle et les missions d'un siège,
- D'autre part, d'étendre notre mission afin de répondre aux diverses sollicitations et appels à projets dans une perspective de développement, à la fois à l'écoute des besoins des personnes accueillies, comme des demandes ou propositions de la puissance publique et des financeurs.

3. Activité

Le siège de l'association, organisme gestionnaire des établissements et services relevant du I de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles et de l'article L 6111-2 du code de la santé publique, supervise et contrôle la mise en œuvre de leurs missions conformément à leurs agréments, autorisations et conventions et de leur fonctionnement administratif, comptable, budgétaire et financier.

Le siège a également pour mission d'assurer le lien entre le Conseil d'Administration, organe statutaire de gestion de l'association et les établissements. A ce titre, il coordonne les actions de ces derniers.

A l'écoute de leurs propositions, il impulse en outre des **actions de développement** qui s'appuient sur les orientations stratégiques du Conseil d'Administration. En collaboration avec les établissements et services, il conçoit, met en œuvre et supervise les projets de **création**, d'**extension** ou **reprises** d'établissements médico-sociaux et sanitaires mais aussi les **projets d'actions innovantes** ne rentrant pas strictement dans ce cadre.

Il permet d'optimiser :

- les crédits accordés et de générer une mutualisation de moyens (administratifs, logistiques, management...) en lien avec notre développement et les besoins des personnes en situation de handicap. Ceci bien sûr, en continuant de distinguer les charges et produits pour chaque financeur.
- les missions des établissements et services, en renforçant la qualité du parcours de la personne accueillie.

Perspectives 2016

1. Suivi de la démarche qualité

La Direction générale, s'attache à la recherche de plus-value dans les différents domaines qu'elle anime et coordonne, notamment pour :

- La conduite de la démarche qualité (HAS, NF 370, OPQF et bientôt ISO 26000 MS) menée en parallèle d'actions d'innovations et d'évaluation (Vivre lauréat PM'Up, évaluation externe en décembre 2014, label avec l'Afnor),
- L'appui et le conseil aux dispositifs et services pour la réalisation d'objectifs permanents et de progrès, mais aussi la mise en œuvre de projets particuliers de nature à renforcer les ressources,
- L'évolution à mener au titre des projets comme le développement, la communication pour un déploiement d'activités (GSCMS COPIA) et une meilleure visibilité dans une logique de territoires.

2. L'engagement sociétal

L'Association Vivre s'est engagée dans une profonde mutation interne depuis 4 ans au regard des enjeux du secteur associatif et médico-social dont elle relève. Ils lui sont soumis à la fois par les organismes financeurs et par l'adaptation de ses services aux besoins des personnes accueillies.

La RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises : contribution volontaire des entreprises au développement durable) s'intègre parfaitement à ces mouvements profonds en y apportant un cadre et une structure basée sur trois piliers (économie / écologie / social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Aussi, la démarche RSE de l'Association Vivre est d'assumer les impacts de ses décisions, de ses activités auprès de ses parties prenantes, de son environnement et de valoriser ses actions. Le Conseil Régional IDF a porté l'Association au titre de lauréat PM'Up 2015 qui récompense les organisations innovantes.

La RSE accompagne une profonde évolution des process et pratiques du secteur. Au sein de l'ESS, le statut d'Association est étendu à celui de l'entreprise sociale. Les thèmes d'une nouvelle gouvernance, d'un management responsable et de l'ancrage territorial animeront toutes nos réflexions et apports de solutions, dans l'intérêt général et le respect des besoins des personnes accueillies.

L'Association Vivre s'est engagée dans l'évaluation ISO 26000 MS, notamment au travers de la signature par l'ensemble des directeurs d'établissement de la charte d'engagement déontologique du C2DS (Comité du Développement Durable en Santé).

Rapport d'activité établi par M Simonnet – Directeur Général



le parcours ensemble

Direction Générale

La Direction Générale de l'Association Vivre anime et coordonne l'ensemble des activités

